

TOURISME

DCC26-118

OBJET : FETE DU SOLSTICE D'HIVER A LA ROCHE AUX FEES A ESSE : FIXATION DES TARIFS – EDITION 2026

Madame Véronique BOISNARD, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Tourisme, présente le rapport suivant :

Le service Culture-Tourisme organisera une **manifestation culturelle** afin de célébrer le **Solstice d'Hiver à la Roche aux Fées le 21 décembre 2026**. Il est proposé l'organisation d'un **concert** au sein de la Maison d'Accueil Touristique du groupe gospel/bluegrass rennais « **The Sugar Family** » en deux représentations matinales à 7h30 et 9h15.

La Délibération du Conseil communautaire du 5 février 2026 (DCC26-013) prévoyait un tarif GRATUIT pour cet évènement. Or, la programmation proposée par le service Culture-Tourisme incite à l'application du tarif identique à celui des Mercredis de la Roche aux Fées 2026, à savoir :

MÉDIATIONS ANIMATIONS MANIFESTATIONS	THEME	TARIFS
Solstice d'Hiver 21 décembre 2026	Programme prévisionnel : 2 représentations du groupe « The Sugar Family » à 7h30 et 9h15 (au sein de la Maison d'accueil touristique de la Roche aux Fées) – PAYANT. Seuls les détenteurs d'un billet pourront accéder à ces représentations.	- Nouveau tarif proposé, par représentation, au spectacle uniquement : - Adultes et + de 12 ans : 5€ - Enfants de 6 à 12 ans : 3€ - Enfants de – de 6 ans : GRATUIT
	2 Visites guidées « flash » du Monument à 7h30 et 9h15 sur inscription par notre médiatrice culturelle et touristique	Tarif applicable pour l'accès au site et pour les visites guidées « flash » : GRATUIT

L'accès au site de la Roche aux Fées et l'inscription aux visites guidées sont gratuites. Seule la participation du public à la proposition artistique en intérieur est payante.

Il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver les nouveaux les tarifs précisés ci-avant pour les évènements organisés dans le cadre du Solstice d'Hiver de la Roche aux Fées à Essé ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le 29 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT,
	M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT,
	Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU,
	M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE,
	M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER,
	M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON,
	M Thierry RESTIF
SAINT-COLOMBE	M Pascal PICOCHÉ
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT (<i>donne pouvoir à M Loïc GODET</i>)
ESSE	Mme Yvette SAULNIER (<i>donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT</i>)
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET (<i>donne pouvoir à M Frédéric POTIN</i>)
	Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION (<i>donne pouvoir à M Yoann CADO</i>)
	Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

**PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT
LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE**

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX



Le Secrétaire de séance,

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire
de Séance